

# COI Focus

## BURKINA FASO

### L'homosexualité

13 juin 2018 (mise à jour)

Cedoca

Langue de l'original : français

#### DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes d'asile individuelles. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande d'asile. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual asylum applications. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the asylum application. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                   | <b>3</b>  |
| <b>1. Cadre juridique et institutionnel.....</b>            | <b>5</b>  |
| 1.1. Législation .....                                      | 5         |
| 1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité .....                | 5         |
| 1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels .....      | 6         |
| 1.2. Actions judiciaires .....                              | 6         |
| 1.2.1. A l'encontre d'homosexuels.....                      | 6         |
| 1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes ..... | 8         |
| 1.3. Attitude des forces de l'ordre.....                    | 9         |
| 1.3.1. A l'encontre d'homosexuels.....                      | 9         |
| 1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes ..... | 10        |
| <b>2. Climat social .....</b>                               | <b>11</b> |
| 2.1. Attitude de la société .....                           | 11        |
| 2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité .....    | 11        |
| 2.1.2. Position et rôle des médias .....                    | 12        |
| 2.1.3. Violences homophobes .....                           | 13        |
| 2.1.4. Atteintes aux droits .....                           | 16        |
| 2.2. Visibilité .....                                       | 16        |
| 2.2.1. Liberté d'expression.....                            | 16        |
| 2.2.2. Lieux de rencontre.....                              | 17        |
| 2.2.3. Associations.....                                    | 18        |
| <b>3. Contexte socio-politique.....</b>                     | <b>20</b> |
| 3.1. Situation générale.....                                | 20        |
| 3.2. Position des acteurs politiques.....                   | 21        |
| 3.3. Position des acteurs religieux .....                   | 22        |
| 3.3.1. Eglise catholique .....                              | 22        |
| 3.3.2. Eglises protestantes.....                            | 22        |
| 3.3.3. Autorités musulmanes.....                            | 23        |
| <b>Résumé .....</b>   | <b>24</b> |
| <b>Bibliographie .....</b>                                  | <b>26</b> |

---

## Introduction

Dans le discours international sur les droits humains, on utilise actuellement le sigle LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres) pour désigner les minorités sexuelles. Ce sigle permet également de désigner les institutions, organisations et individus qui militent pour la défense de leurs droits.

Cependant, si l'ensemble des minorités sexuelles peuvent faire l'objet de pressions similaires dans un contexte donné, la situation de chacune d'entre elles n'est pas nécessairement semblable. Ainsi, les problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre (masculin ou féminin) sont différentes. L'orientation sexuelle « renvoie à la capacité de chacun de se sentir attiré, émotionnellement, affectivement et sexuellement par des personnes d'un autre sexe ou du même sexe ou des deux sexes et d'entretenir des relations intimes avec elles ».<sup>1</sup>

L'identité de genre « fait référence à l'expérience ressentie très profondément et individuellement par chaque personne comme étant son genre [masculin ou féminin], lequel peut ou peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance. Cela recouvre la sensation personnelle du corps (ce qui peut impliquer, si c'est librement choisi, la modification de l'apparence corporelle ou des fonctions corporelles par voie médicale, chirurgicale ou par d'autres voies) et d'autres expressions du genre, en ce compris les vêtements, la façon de parler et les 'manières' ».<sup>2</sup>

Etant donné que la présente recherche s'intéresse à la situation spécifique des homosexuels au Burkina Faso et se limite dès lors à l'orientation sexuelle, le Cedoca ne fera pas référence au sigle LGBT qui englobe d'autres réalités. Le terme « homosexuel » désigne tant les hommes que les femmes mais lorsqu'il s'agira d'insister sur la dimension spécifique de l'expérience des uns ou des autres, le Cedoca utilisera alors les termes « gay » et « lesbienne ». Par ailleurs, d'autres termes éventuellement utilisés par les sources consultées dans le cadre de cette recherche pourront être cités dans le présent document.

La présente recherche, clôturée le 5 juin 2018, se compose de trois parties.

La première partie examine la législation ayant trait à l'orientation sexuelle des personnes. Elle aborde également les actions judiciaires et policières engagées par l'Etat, à l'encontre ou en faveur des homosexuels, en application ou non des dispositions légales existantes.

La deuxième partie concerne la situation des homosexuels dans la société burkinabè. Il s'agira, d'une part, de s'interroger sur les perceptions socio-culturelles de l'homosexualité, sur l'état de la violence homophobe ainsi que sur les différences de traitement dont peuvent faire l'objet les homosexuels, et d'autre part, de s'intéresser à leur vie sociale notamment à travers l'existence de lieux de rencontre ou d'associations.

Enfin, le troisième chapitre décrit le contexte politique général actuel et en particulier la position des autorités politiques et religieuses face à l'homosexualité.

Ce rapport, qui met à jour un COI Focus portant le même titre daté du 10 mai 2017, est basé sur des sources publiques, notamment des articles parus dans la presse nationale et internationale, des rapports d'organisations internationales et burkinabè de défense des droits de l'homme dont certaines sont spécialisées dans la défense des droits des homosexuels ainsi que des organisations de lutte contre le VIH/sida. Les homosexuels constituent en effet l'un des groupes cibles des programmes de prévention du VIH/sida au Burkina Faso.

---

<sup>1</sup> UNHCR, 22/09/2010, [url](#)

<sup>2</sup> UNHCR, 22/09/2010, [url](#)

Ce document se réfère par ailleurs à des entretiens téléphoniques et à des échanges par courrier électronique avec des responsables d'organisations non-gouvernementales locales travaillant avec des homosexuels. Les ONG contactées dans le cadre de cette recherche sont l'Association African Solidarité (AAS), le Queer African Youth Networking Center (Qayn), l'association Laafi La Viim (ALAVI) et l'association Responsabilité, Espoir, Vie et Solidarité+ (REVS+).

Cette version annule les précédentes.

## 1. Cadre juridique et institutionnel

### 1.1. Législation

#### 1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité

Les relations homosexuelles ne sont pas illégales au Burkina Faso. Le Code pénal actuellement en vigueur sanctionne l'atteinte aux bonnes mœurs et l'attentat à la pudeur dans ses articles 410 et 411, mais ne prévoit pas de dispositions particulières relatives à l'homosexualité ou aux relations homosexuelles<sup>3</sup>.

L'article 410 stipule :

« Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 50.000 à 600.000 francs, quiconque commet un outrage public à la pudeur. Constitue un outrage public à la pudeur tout acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privé accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires. Toutefois, un tel acte commis en privé en présence d'un mineur constitue un délit d'excitation de mineur à la débauche »<sup>4</sup>.

Selon l'article 411 :

« Constitue un attentat à la pudeur tout acte de nature sexuelle contraire aux bonnes mœurs exercé directement et intentionnellement sur une personne avec ou sans violence, contrainte ou surprise »<sup>5</sup>.

Les articles 414 et 415 du Code pénal concernant la majorité sexuelle à 20 ans n'établissent pas de différence entre le caractère hétéro- ou homosexuel de la relation<sup>6</sup>.

Amnesty International (AI), dans un rapport de juin 2013 sur la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne, explique que les relations sexuelles entre adultes de même sexe n'ont jamais été criminalisées au Burkina Faso, à la différence de plusieurs autres pays subsahariens<sup>7</sup>.

Le Code pénal de 1996 est en cours de révision. Le 14 mars 2018, le Conseil des ministres a adopté le nouveau projet de loi portant Code pénal et l'a transmis à l'Assemblée nationale<sup>8</sup>.

Dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018, un responsable de l'association Responsabilité, Espoir, Vie et Solidarité+ (REVS+) rapporte qu'il n'y a pas encore de décret d'application et que le nouveau texte ne comporte pas de modifications par rapport à l'homosexualité<sup>9</sup>.

<sup>3</sup> GlobalGayz, 02/2012, [url](#) ; Armisen M., 02/03/2016, [url](#) ; Qayn, 07/2015, [url](#) ; Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#) ; Groupe de travail sur la dépénalisation universelle de l'homosexualité, 11/2012, [url](#)

<sup>4</sup> Refworld, 13/12/1996, [url](#)

<sup>5</sup> Refworld, 13/12/1996, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

<sup>6</sup> Refworld, 13/12/1996, [url](#) ; Qayn, 07/2015, [url](#)

<sup>7</sup> AI, 06/2013, p. 17 et pp. 68-85, [url](#)

<sup>8</sup> Les Echos du Faso, 15/03/2018, [url](#)

<sup>9</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

### 1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels

Le département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS), dans son rapport sur les droits de l'homme au Burkina Faso datant d'avril 2018, écrit qu'il n'y a pas de loi relative aux crimes de haine, ni de loi condamnant des crimes contre la communauté homosexuelle :

« The country has no hate crime laws or other criminal justice mechanisms to aid in the investigation, prosecution, or sentencing of bias-motivated crimes against the LGBTI community »<sup>10</sup>.

Le rapport ajoute qu'une discrimination sociale des homosexuels existe, avec parfois des abus verbaux ou physiques, et qu'il n'y a pas de réponse gouvernementale à ce phénomène<sup>11</sup>.

Dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018, un responsable de l'association REVS+ précise que le projet de Code pénal, actuellement en cours d'adoption, ne comporte pas de dispositions accordant des droits spécifiques aux homosexuels, mais que les homosexuels peuvent faire appel aux autorités nationales comme tout autre citoyen. Le responsable du REVS+ décrit la situation en parlant de « vide juridique par rapport aux homosexuels ». Quant à la nouvelle Constitution - qui faisait toujours l'objet d'un débat au moment de la rédaction de ce rapport - elle reste, selon la même source, également silencieuse sur l'homosexualité<sup>12</sup>.

## 1.2. Actions judiciaires

### 1.2.1. A l'encontre d'homosexuels

Les relations homosexuelles n'étant pas sanctionnées par le Code pénal, aucune action judiciaire n'est basée sur ce motif<sup>13</sup>.

Le département d'Etat américain ne signale pas de poursuites ou d'arrestations sur base de l'orientation sexuelle dans son rapport sur la situation des droits de l'homme au Burkina Faso publié au mois d'avril 2018<sup>14</sup>.

Le chargé de programme du Qayn, lors d'un entretien téléphonique le 15 mai 2018, dit n'avoir pas connaissance de récentes poursuites ou condamnations d'homosexuels<sup>15</sup>. Il avait fait la même déclaration au cours d'un entretien téléphonique avec le Cedoca le 3 juillet 2015 concernant la situation en 2014 et 2015<sup>16</sup>.

Le chargé de projet de l'AAS, dans un entretien téléphonique du 24 mai 2018 avec le Cedoca, dit également qu'il n'y a pas eu d'arrestations, de poursuites ou de condamnations récentes d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH)<sup>17</sup>.

Le chargé de mission plaidoyer droits humains de l'ONG REVS+, dans un entretien téléphonique avec le Cedoca du 8 mai 2018, déclare ne pas être au courant de poursuites, arrestations ou condamnations d'homosexuels entre mars 2017 et mai 2018<sup>18</sup>. La même personne avait déjà

<sup>10</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>11</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>12</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

<sup>13</sup> GlobalGayz, 02/2012, [url](#) ; Armisen M., 02/03/2016, [url](#) ; Qayn, 07/2015, [url](#) ; Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#) ; Groupe de travail sur la dépénalisation universelle de l'homosexualité, 11/2012, [url](#)

<sup>14</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>15</sup> Chargé de programme Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>16</sup> Chargé de programme Qayn, entretien téléphonique, 03/07/2015

<sup>17</sup> Chargé de projet (nouveau), AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018

<sup>18</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

affirmé, dans un courrier électronique du 24 mars 2017, qu'il n'y avait pas eu de condamnations d'« hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) » dans la période allant de mi-2015 à fin mars 2017<sup>19</sup>.

Une recherche indépendante menée par un volontaire américain du Peace Corps sur la communauté LGBT en Afrique de l'Ouest, publiée en 2014, indique qu'il n'y a pas alors de cas documentés de poursuites pour homosexualité au Burkina Faso<sup>20</sup>.

Certaines sources invoquent des cas d'homosexuels poursuivis ou condamnés pour d'autres motifs que l'homosexualité. Des poursuites sont éventuellement possibles en vertu des articles 423 à 428 du Code pénal, réprimant la prostitution sur la voie publique (racolage) et le proxénétisme, ou en vertu des articles 410 à 416 du Code pénal sur l'outrage à l'ordre public. La prostitution en tant que telle n'est pas interdite par la loi burkinabè<sup>21</sup>.

Le chargé de programme du Qayn, dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 15 mai 2018, indique que les arrestations d'homosexuels sont extrêmement rares et qu'il a seulement connaissance d'arrestations de transgenres, accusés d'usurpation d'identité lors de contrôles d'identité. Ils risquent de rester un ou deux jours en prison. Mais l'on n'en parle pas, selon l'interlocuteur<sup>22</sup>.

Au cours d'un entretien téléphonique le 3 juillet 2015 avec le Cedoca, le même chargé de programme au sein du Qayn avait répondu dans le même sens, précisant que son association avait du mal à récolter des données quant aux arrestations parce que généralement les personnes qui se font arrêter restent discrètes et évitent d'en parler en raison du tabou qui entoure l'homosexualité dans la société burkinabè. Selon lui, les transgenres et les travailleurs du sexe homosexuels, dans la période 2014-2015, ont été régulièrement raflés par la police et gardés en détention deux ou trois jours au poste de police<sup>23</sup>.

Dans un rapport sur la situation juridique des personnes LGBT en Afrique de l'Ouest francophone de juillet 2015, le Qayn fait état de condamnations d'homosexuels en vertu d'autres motifs :

« Il arrive que des infractions réelles soient davantage sanctionnées lorsqu'elles sont commises par des personnes LGBTQ. Deux jugements rendus par des juridictions du Burkina témoignent de cette pratique, sans cependant qu'il soit possible de déterminer si cette pratique est exceptionnelle ou fréquente. Ainsi dans un jugement du TGI de Bobo Dioulasso en date du 7 janvier 2013, un jeune gay travesti a été condamné pour racolage sur la voie publique alors que cette infraction n'est quasiment jamais déférée aux juridictions pour les autres situations de racolage sur la voie publique. De même, une infraction de détournement de mineure a été utilisée contre une jeune lesbienne pour la condamner alors que cette infraction n'est pas utilisée pour des mineurs hétérosexuels »<sup>24</sup>.

En avril 2018, plusieurs médias burkinabè ont diffusé des informations sur un prétendu viol homosexuel de deux jeunes burkinabè par leur employeur « blanc » en 2017. Les deux jeunes ont déposé plainte auprès d'une brigade de la gendarmerie, où un gendarme aurait fait pression sur un des jeunes pour retirer sa plainte. Le commissariat central d'Ouagadougou a, à son tour, reçu les plaintes des deux jeunes. L'expatrié de son côté a porté plainte pour arnaque et escroquerie auprès

<sup>19</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, courrier électronique, 24/03/2017

<sup>20</sup> Rodenbough P., 07/2014, p. 18, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

<sup>21</sup> Refworld, 13/12/1996, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

<sup>22</sup> Chargé de programme Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>23</sup> Chargé de programme Qayn, entretien téléphonique, 03/07/2015

<sup>24</sup> Qayn, 07/2015, p. 24, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

de la gendarmerie de Kosyam. Le procureur du tribunal de Grande instance d'Ouagadougou a confirmé à un journal l'existence des deux plaintes<sup>25</sup>.

Le Cedoca a demandé au chargé de projet de l'ONG AAS, dans un entretien téléphonique du 24 mai 2018, sa réaction à l'affaire sus-décrite. Le correspondant a expliqué que son organisation a essayé de contacter les deux jeunes, mais n'a pas réussi à les joindre. Il a indiqué que l'histoire pourrait avoir été fabriquée de toutes pièces par les jeunes et que c'est aux tribunaux de trancher<sup>26</sup>.

### 1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Le département d'Etat américain, dans son rapport sur les droits de l'homme datant d'avril 2018, écrit qu'il n'y a pas de lois sur les crimes de haine ni de lois condamnant des crimes contre la communauté homosexuelle<sup>27</sup>.

Un responsable REVS+ explique, dans une conversation téléphonique avec le Cedoca du 8 mai 2018, que le nouveau Code pénal, tout comme l'ancien, ne prévoit pas de protection spécifique pour les homosexuels, qui peuvent faire appel aux mêmes canaux de protection que tout autre citoyen<sup>28</sup>.

Le même chargé de mission plaidoyer droits humains de l'ONG REVS+, dans un courrier électronique du 10 août 2015, écrivait :

« A la question de savoir, si des personnes homosexuelles peuvent porter plainte après avoir été victimes de violences ou de chantage, en effet, quand on fait l'analyse du cadre légal au Burkina, il n'existe pas de lois qui pénalisent de manière explicite les relations sexuelles entre personnes adultes consentantes de même sexe. De ce constat, les homosexuels, ont la pleine capacité/le droit de saisir les juridictions compétentes, commissariat, gendarmerie ou tribunal en vue d'obtenir la reconnaissance, la protection ou la sanction de son droit »<sup>29</sup>.

Selon des articles de la presse burkinabè, un jeune HSH dans le quartier de Diarradougou à Bobo-Dioulasso a porté plainte en janvier 2017 contre des jeunes qui ont violemment interrompu sa fête d'anniversaire (*djandjoba*) le 28 décembre 2016. Du matériel sonore a été détruit et des invités attaqués. La brigade territoriale de la gendarmerie a convoqué les trois jeunes suspects pour être entendus. Environ 200 habitants du quartier ont pris d'assaut la brigade et exigé l'annulation de la procédure le 4 janvier 2017<sup>30</sup>.

Suite à cela, les jeunes ont été relâchés mais devront payer des dédommagements, selon un courrier électronique du REVS+ du 30 mars 2017<sup>31</sup> et selon un chargé de programme de l'ONG Qayn, contacté par téléphone par le Cedoca le 15 mai 2018<sup>32</sup>. Lors d'une conversation téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018, un responsable de l'ONG REVS+ a fait savoir qu'il s'agissait en réalité d'un conflit familial entre un oncle et son jeune neveu homosexuel<sup>33</sup>.

<sup>25</sup> WakatSera, 23/04/2018, [url](#) ; Infowakat, 27/04/2018, [url](#) ; B24 TV, s.d., [url](#) ; Faso 24, 24/04/2018, [url](#)

<sup>26</sup> Chargé de projet (nouveau), AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018

<sup>27</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>28</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

<sup>29</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, courrier électronique, 10/08/2015

<sup>30</sup> Les Echos du Faso, 05/01/2017, [url](#) ; Radio Omega, 04/01/2017, [url](#) ; Kaceto, 05/01/2017, [url](#)

<sup>31</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, courrier électronique, 30/03/2017

<sup>32</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>33</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

L'ONG américaine FHI360 précise, dans un rapport de 2017 intitulé *Alliance avec la police en vue de l'amélioration de la sécurité des populations clés au Togo et au Burkina Faso*, qu'au Burkina Faso la police judiciaire se montre beaucoup plus impartiale que les forces de sécurité<sup>34</sup>.

Au cours d'un entretien téléphonique le 3 juillet 2015, le chargé de programme de l'ONG Qayn a affirmé que les homosexuels qui sont victimes de violences ne vont pas porter plainte en raison du tabou qui entoure la question. Il n'y a pas non plus de structures juridiques qui pourraient les aider. Le Qayn est, selon ses dires, la seule association offrant une assistance juridique aux homosexuels en 2015<sup>35</sup>.

Depuis 2017, les associations AAS<sup>36</sup> et REVS+<sup>37</sup> disposent de services de soutien juridique.

Lors d'un entretien téléphonique le 23 juin 2015 avec le Cedoca, le chargé de projet de l'association AAS, s'est exprimé sur la question du dépôt éventuel d'une plainte en répondant qu'en raison du tabou qui existe dans la société, les HSH ne vont pas porter plainte lorsqu'ils sont victimes de violences<sup>38</sup>.

Le vice-président de l'association ALAVI écrit quant à lui, dans un courrier électronique du 23 juin 2015, que « des personnes homosexuelles peuvent aller porter plainte comme tout autre citoyen burkinabè après avoir été victimes de violences ou de chantage »<sup>39</sup>.

## 1.3. Attitude des forces de l'ordre

### 1.3.1. A l'encontre d'homosexuels

L'ONG américaine FHI360, dans le cadre d'un projet de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest (Pacte-VIH), a publié en 2017 un rapport intitulé *Alliance avec la police en vue de l'amélioration de la sécurité des populations clés au Togo et au Burkina Faso*, les populations clés (PC) étant « les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes (HSH) et les professionnelles du sexe (PS) »<sup>40</sup>.

Le rapport spécifie que les PC couvertes par le projet « sont victimes de diverses formes de violence chaque jour » et craignent le plus les forces de sécurité, et en particulier les policiers, « à cause de leurs insultes, de l'exploitation et de violences punitives ». Les HSH disent être chassés, humiliés et battus<sup>41</sup>.

Avec des programmes adaptés, le FHI360 tente d'améliorer les relations entre les PC et les forces de l'ordre et forme dans chaque commissariat de police au Burkina Faso au moins une personne de rang supérieur chargée de contacts avec les PC<sup>42</sup>.

Le chargé de projet HSH de l'ONG ALAVI, dans un courrier électronique datant du 7 avril 2017, dit que des gendarmes ont violenté des HSH, attaqués par des jeunes durant une fête privée en mars 2017 à Ouagadougou :

<sup>34</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 2017, [url](#)

<sup>35</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 03/07/2015

<sup>36</sup> IPC, 08/2012, [url](#)

<sup>37</sup> Seronet, 16/03/2017, [url](#)

<sup>38</sup> Chargé de projet, AAS, entretien téléphonique, 23/06/2015

<sup>39</sup> Vice-président, ALAVI, courrier électronique, 23/06/2015

<sup>40</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 2017, [url](#)

<sup>41</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 2017, [url](#)

<sup>42</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 2017, [url](#)

« [i]l a fallu l'intervention de la gendarmerie qui eux aussi ont violenté 2 hsh en les gardant en prison puis les faire déguiser pour montrer à leurs parents qui les ont mis à la porte après leurs libération (sic) <sup>43</sup> ».

Le responsable de l'ONG AAS, dans un entretien téléphonique du 24 mai 2018 avec le Cedoca, évoque le même cas, mais opère une distinction entre la brigade anticriminelle de la police, qui a protégé les HSH, et des gendarmes qui ultérieurement ont questionné les organisateurs de la fête sur leur comportement homosexuel. Les organisateurs avaient été convoqués à la gendarmerie après une plainte pour non-paiement du matériel loué. Les gendarmes ont fait savoir aux parents que leurs enfants se déguisaient en femmes, causant des problèmes au sein des familles, selon le responsable de l'AAS<sup>44</sup>.

Une étude du Qayn datant de 2015 remarque que les arrestations arbitraires de HSH au Burkina Faso sont exceptionnelles, que des violences lors des arrestations sont systématiques et que la protection assurée par les forces de sécurité n'est pas systématique. Le rapport cite un cas d'arrestation arbitraire, sans donner plus de précisions<sup>45</sup>.

Un document publié en 2014 par le Forum Global on MSM & VIH (MSMGF)<sup>46</sup> indique que les arrestations d'homosexuels sont rares, mais que certains témoignages font état de cas de chantage et d'extorsion par des membres de la police<sup>47</sup>.

### 1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Le chargé de programme du Qayn, dans un entretien téléphonique avec le Cedoca du 15 mai 2018, dit que « dans un passé récent », la police a protégé des homosexuels contre des violences homophobes<sup>48</sup>. Il prend l'exemple d'un incident en 2017, à Ouagadougou, où des voisins ont voulu attaquer à l'arme blanche les participants d'une fête privée organisée par de jeunes homosexuels. La police est intervenue pour protéger les invités selon le responsable du Qayn<sup>49</sup>.

Le responsable de l'ONG AAS, dans un entretien téléphonique du 24 mai 2018 avec le Cedoca évoque le même cas et précise que la brigade anticriminelle de la police, qui passait devant la villa, est venue au secours des participants en les aidant à sortir en sécurité<sup>50</sup>.

Le responsable de l'AAS relate, dans l'entretien téléphonique du 24 mai 2018, un autre incident survenu à Ouagadougou en 2017 : deux jeunes HSH s'embrassant en public en sortant d'un hôtel ont été attaqués par des passants. La police les a protégés mais a également contrôlé leur téléphone portable, a trouvé des films pornographiques et a averti leur famille<sup>51</sup>.

L'ONG Qayn, dans un rapport de 2015, fait savoir qu'il y a des situations où les forces de l'ordre interviennent pour protéger des homosexuels, par exemple en les exfiltrant d'une situation de violence. Dans d'autres cas, les forces de l'ordre ne se manifestent pas pour leur venir en aide<sup>52</sup>.

<sup>43</sup> Chargé de projet HSH, ALAVI, courrier électronique, 07/04/2017

<sup>44</sup> Chargé de projet (nouveau), AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018,

<sup>45</sup> Qayn, 07/2015, pp. 24-26, [url](#); IRBC, 20/04/2016, [url](#)

<sup>46</sup> MSMGF, s.d., [url](#)

<sup>47</sup> MSMGF, s.d., p. 54, [url](#)

<sup>48</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>49</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>50</sup> Chargé de projet (nouveau), AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018,

<sup>51</sup> Chargé de projet (nouveau), AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018,

<sup>52</sup> Qayn, 07/2015, p. 24, [url](#)

## 2. Climat social

Le Cedoca a demandé au chargé de programme du Qayn, lors d'un entretien téléphonique le 15 mai 2018, son appréciation concernant la situation actuelle des homosexuels au Burkina Faso. Le responsable a répondu qu'une telle appréciation est toujours subjective. Socialement, le ressenti varie d'une personne à l'autre ; l'entourage de l'individu a beaucoup d'influence<sup>53</sup>.

Le coordinateur HSH de l'ONG ALAVI, dans un entretien téléphonique du 4 juin 2018, explique que selon lui, la thématique HSH n'est plus vraiment d'actualité, qu'on en parle moins mais que le contrôle social reste très présent<sup>54</sup>.

### 2.1. Attitude de la société

#### 2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité

Le journal burkinabè *Les Echos du Faso*, dans un article de juillet 2017 relatif à une conférence sur la lutte contre le sida, constate qu'il est difficile de collecter des données concernant les populations à haut risque comme les travailleurs du sexe (TS), les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) et les usagers de drogues injectables (UDI). Le journal explique :

« L'insécurité et la stigmatisation associées aux préjugés socioculturels seraient, de l'avis des intervenants, les causes du faible niveau de données collectées dans ces milieux. En effet, les populations condamnent systématiquement les usagers de drogues et les homosexuels. En effet, si les HSH sont victimes d'intolérances et sont obligés de se cacher, les usagers de drogue sont soit des prisonniers soit tenus pour responsables de leur situation. Le milieu des TS est également tabou et pas perméable »<sup>55</sup>.

Un document canadien de 2017 signale :

« L'hostilité envers les homosexuels au Burkina Faso témoigne d'une forte méconnaissance de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, méconnaissance favorisée par l'absence de politiques et programmes adaptés aux besoins des personnes de minorités sexuelles. [...] De façon générale, les minorités sexuelles, hommes et femmes, sont marginalisées et stigmatisées et doivent limiter l'expression de leur sexualité ou de leur identité de genre à certains lieux et réseaux clandestins<sup>56</sup>».

Le rapport précise que l'homosexualité est, en général, rejetée par les traditions culturelles, bien que certains secteurs de la société burkinabè offrent aux personnes de minorités sexuelles des rôles privilégiés, notamment au cours de cérémonies de mariage et de baptême, dont les rituels incluent des hommes habillés en femmes<sup>57</sup>.

Dans une étude sur les organisations LGBT publiée en 2016, l'auteur constate :

« Low self-esteem and lack of self-acceptance caused by social stigma, religious homophobia, family pressures, lack of visible role models, and lack of information on sexuality make it difficult to promote safer sexual behaviors, fight discrimination and violence, and build solidarity. Even

<sup>53</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>54</sup> Coordinateur HSH, ALAVI, entretien téléphonique, 04/06/2018

<sup>55</sup> *Les Echos du Faso*, 14/07/2017, [url](#)

<sup>56</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#)

<sup>57</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#)

among LGBTQ people, discrimination against gender-nonconforming, trans, and bisexual members is common »<sup>58</sup>.

Le même rapport signale que le fondamentalisme religieux s'accroît en Afrique occidentale et insiste sur le concept de « valeurs africaines » : l'intérêt de la famille l'emporte sur les droits individuels, ce qui peut mener à des violences familiales contre des homosexuels<sup>59</sup>.

L'Association pour la promotion d'une démocratie endogène et de la citoyenneté (APRODEC) envisage, selon un article paru dans le journal le *Quotidien* en 2015, des actions fortes pour imposer des valeurs endogènes à la jeunesse en « combattant farouchement l'homosexualité, considérée comme une déviation »<sup>60</sup>.

Un sondage effectué en 2014-2015 par Afrobaromètre concernant l'homophobie en Afrique place le Burkina Faso au troisième rang des pays les moins tolérants d'Afrique, seulement 5 % de sa population affirmant « qu'ils allaient aimer 'fortement' ou 'quelque peu' ou que cela ne serait 'pas important' s'ils vivaient à côté d'homosexuels »<sup>61</sup>. Ce pourcentage est nettement inférieur à la moyenne des pays africains (21 %) <sup>62</sup>.

Une enquête auprès des étudiants de l'université d'Ouagadougou en 2013 révèle que 15 % des étudiants pensent que l'homosexualité n'existe pas au Burkina Faso, plus de 80 % disent que l'homosexualité n'a pas de place en Afrique et plus de 80 % plaident pour une pénalisation de l'homosexualité. Environ 60 % des étudiantes sont d'avis que l'homosexualité est immorale, tandis que 64 % des étudiants considèrent l'homosexualité comme une aberration ou un comportement condamnable<sup>63</sup>.

### 2.1.2. Position et rôle des médias

Un article dans le *Fasonet* en septembre 2017, intitulé *Homosexualité au Burkina Faso : Un moyen pour s'attirer la chance ?*, décrit une rencontre « mystérieuse » avec un homosexuel.

« C'est ainsi que nous avons pu côtoyer un 'homosexuel' au cours d'une soirée dans une boîte de nuit de Bobo-Dioulasso. A première vue, on dirait une femme, car tout 'efféminé'. De cette rencontre avec lui (elle), celui-ci révèle que cette pratique attirerait la chance chez certains »<sup>64</sup>.

L'article semble confirmer certains constats d'une étude de 2016 selon laquelle de nombreux médias régionaux en Afrique de l'Ouest ont tendance à faire des reportages sensationnels, à renforcer les mythes autour des homosexuels, à créer une panique morale et à donner une tribune à ceux qui attaquent les homosexuels. Il y a peu ou pas de place pour des articles positifs ou modérateurs selon l'étude<sup>65</sup>.

D'après un rapport canadien de 2017 consacré aux pays d'origine des minorités sexuelles, les médias burkinabè font régulièrement preuve d'intolérance à l'égard des minorités sexuelles<sup>66</sup>.

<sup>58</sup> Armisen M., 02/03/2016, [url](#)

<sup>59</sup> Armisen M., 02/03/2016, [url](#)

<sup>60</sup> Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#)

<sup>61</sup> IRBC, 20/04/2016, [url](#) ; Afrobaromètre, 01/03/2016, [url](#)

<sup>62</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#)

<sup>63</sup> Qayn, 05/05/2013, [url](#) ; Rodenbough P., 07/2014, p. 20, [url](#)

<sup>64</sup> Fasonet, 06/09/2017, [url](#)

<sup>65</sup> Armisen M., 02/03/2016, p. 14, [url](#)

<sup>66</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#)

Un rapport de février 2013 de l'USAID, de FHI 360 et de Pacte-VIH écrit :

« Le traitement de l'information sur les populations clés est caractérisé par une couverture médiatique ponctuelle, non analytique, plutôt sensationnelle, voire diffamatoire de nature à favoriser l'éclatement de crises sociales. L'analyse de quelques articles de presse montre que les médias propagent le sentiment anti-homosexuel. Des journalistes dénoncent l'homosexualité comme étant une perversion étrangère aux coutumes locales et héritée de la colonisation. Les faits sont présentés comme nouveaux, de nature à mettre en danger la morale et la jeunesse »<sup>67</sup>.

Le rapport signale que la stigmatisation n'est pas du seul fait des journaux papier ou en format électronique, mais que les radios et les télévisions ne sont pas en reste<sup>68</sup>.

### 2.1.3. Violences homophobes

Le département d'Etat américain, dans son rapport sur les droits de l'homme au Burkina Faso en 2017, constate :

« LGBTI individuals were occasionally victims of verbal and physical abuse, according to LGBTI support groups. There were no reports the government responded to societal violence and discrimination against LGBTI persons. [...] There were no reports of government or societal violence against LGBTI organizations, although incidents were not always reported due to stigma or intimidation »<sup>69</sup>.

L'Overseas Security Advisory Council (OSAC), qui est en charge de la sécurité des diplomates américains à l'étranger, écrit en 2017 :

« At minimum, members of the LGBT community find life in Burkina Faso extremely difficult and, at worst, dangerous. Societal discrimination based on sexual orientation and gender identity remains an issue, and religious/traditional beliefs do not tolerate homosexuality. There are regular reports of verbal and physical abuse against members of the LGBT community. LGBT employees have passed partners off as relatives, even within the Embassy, to avoid the possibility of intolerant behavior »<sup>70</sup>.

Selon le chargé de programme du Qayn, dans un entretien téléphonique avec le Cedoca du 15 mai 2018, il n'y a pas encore eu d'incidents publics ou violents concernant des HSH en 2018. Selon lui, la situation s'est calmée depuis l'année passée<sup>71</sup>. Il en va de même pour le chargé des droits de l'homme du REVS+, qui - dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018 - dit n'avoir pas connaissance de récents incidents violents<sup>72</sup>.

Le coordinateur HSH d'ALAVI dit, lui aussi, que la situation est calme et mentionne, dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 4 juin 2018, un cas de « violence contre des homosexuels ». Durant le mois de mai 2018, des milices d'autodéfense, les *Koglweogo*, ont violenté un jeune homme qui faisait du racolage, déguisé en fille, à Ouagadougou. Les *Koglweogo* sont de plus en plus actifs dans le pays et agissent contre tout ce qui est selon eux hors normes, « la prostitution, les drogues, les comportements suspects et les travestis », explique le correspondant d'ALAVI<sup>73</sup>.

<sup>67</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 05/2014, p. 31-32, [url](#)

<sup>68</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 05/2014, p. 31-32, [url](#)

<sup>69</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>70</sup> OSAC, 15/05/2017, [url](#)

<sup>71</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>72</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

<sup>73</sup> Coordinateur HSH, ALAVI, entretien téléphonique, 04/06/2018

Plusieurs sources mentionnent un incident violent survenu à Ouagadougou en mars 2017, où des passants s'en sont pris aux invités homosexuels d'une fête privée. La police a secouru les invités (voir les détails 1.3.1/1.3.2)<sup>74</sup>.

Dans un courrier électronique du 27 mars 2017, l'ancien chargé de projet de l'association AAS écrit :

« La situation des HSH au Burkina devient de plus en plus critique. Chaque jour qui passe la population burkinabè devient de plus en plus homophobe. Rien que deux semaines de cela des HSH ont été agressés lors une soirée privée. Ça fait déjà un an que moi-même je suis réfugié aux USA »<sup>75</sup>.

Le responsable de l'AAS relate, dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 24 mai 2018, un autre incident à Ouagadougou en 2017, où deux jeunes HSH qui s'embrassaient en public à la sortie d'un hôtel ont été attaqués par des passants. Là aussi, des policiers sont intervenus pour aider les HSH<sup>76</sup>.

Différentes sources mentionnent des incidents parfois violents en 2015 et 2016 à Bobo-Dioulasso.

Le chargé de mission plaidoyer droits humains de l'ONG REVS+, dans un courrier électronique du 24 mars 2017, écrit :

« Pour ce qui est de l'année de 2016, nous avons connu un vaste mouvement homophobe en fin décembre 2016 à Bobo-Dioulasso contre un jeune HSH »<sup>77</sup>.

Fin décembre 2016, des jeunes tentent d'arrêter une fête d'anniversaire d'un HSH dans le quartier Diarradougou à Bobo-Dioulasso. Ils cassent la sonorisation et attaquent les invités. Quand les jeunes sont convoqués à la gendarmerie, environ 200 habitants du quartier manifestent devant le bâtiment pour demander leur libération. Les jeunes sont condamnés à payer des dédommagements<sup>78</sup>.

Selon le chargé de mission plaidoyer droits humains REVS+, dans une interview publiée sur le site français *Seronet* en mars 2017, Bobo-Dioulasso a été, en 2015, le « théâtre d'une véritable chasse à l'homme contre les homosexuels »<sup>79</sup>.

La Coordination des associations islamiques de l'Ouest y a organisé le 12 septembre 2015 une conférence pour soutenir le projet de loi du parti PAREN portant sur l'interdiction de l'homosexualité. Une banderole indiquait « Au nom de la morale et du bon sens, non à l'homosexualité, oui à son interdiction au Burkina Faso » et des manifestations homophobes se tenaient en rue, selon l'interviewé. L'association REVS+ tient des réunions avec les décideurs politiques, religieux et coutumiers qui font baisser les mouvements homophobes, selon le responsable de l'ONG cité dans l'article<sup>80</sup>.

Fin mai 2015, dans le quartier Sikassossira (Sikasso-cira, secteur 8) à Bobo-Dioulasso, des jeunes - plusieurs milliers selon le journal *Sidwaya* - ont protesté contre ce qu'ils appellent la « propagation de pratiques sexuelles obscènes ». Ils ont rendu visite à des notabilités religieuses chrétiennes et musulmanes ainsi qu'à des familles soupçonnées d'abriter des homosexuels. Ils ont demandé à l'association Alternative Burkina, qui a ses bureaux à proximité, de « libérer le quartier » afin que les

<sup>74</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018 ; Chargé de projet (nouveau), AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018 ; Chargé de projet HSH, ALAVI, courrier électronique, 07/04/2017 ; Ancien chargé de projet, AAS, courrier électronique, 27/03/2017

<sup>75</sup> Ancien chargé de projet, AAS, courrier électronique, 27/03/2017

<sup>76</sup> Chargé de projet (nouveau) AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018,

<sup>77</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, courrier électronique, 24/03/2017

<sup>78</sup> Les Echos du Faso, 05/01/2017, [url](#) ; Radio Omega, 04/01/2017, [url](#) ; Kaceto, 05/01/2017, [url](#)

<sup>79</sup> Seronet, 16/03/2017, [url](#)

<sup>80</sup> Seronet, 16/03/2017, [url](#)

enfants ne soient pas contaminés. Des leaders religieux encouragent l'initiative des jeunes. Quelques mois plus tard, en septembre 2015, plus de 18.600 signatures ont été rassemblées pour interdire l'homosexualité<sup>81</sup>.

Une année après la manifestation, en mai 2016, le journal *Fasonet* a visité le quartier de Sikassossira. Des jeunes ont expliqué que leur quartier était devenu infréquentable à cause des homosexuels et « ce sont les enfants qui allaient en pâtir tant leur comportement était pernicieux ». <sup>82</sup>

Dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 24 mai 2018, un responsable de l'ONG AAS dit que la situation s'est calmée à Bobo-Dioulasso, mais que les HSH et leurs ONG ont tendance à s'enfermer chez eux. Il n'y a plus d'activités dans des cafés ou d'autres endroits publics. A la question de savoir comment sont les relations entre la communauté HSH et la police à Bobo-Dioulasso, le chargé de projet répond que les ONG demandent pour certaines activités une protection discrète, sans uniforme, à la police. Ces requêtes sont adressées, de façon plutôt informelle, à des policiers qui ont de la compréhension pour les HSH<sup>83</sup>.

Le coordinateur HSH de l'ONG ALAVI dit lui aussi, dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 4 juin 2018, que la situation est beaucoup plus calme à Bobo-Dioulasso. Le centre ALAVI est ouvert et continue ses activités, sans problèmes, selon le coordinateur<sup>84</sup>.

Selon un rapport sur les organisations LGBT en Afrique de l'Ouest et datant de 2016, beaucoup d'homosexuels craignent des violences, par exemple contre des individus, des ONG de l'identité de genre ou des centres de soins pour personnes séropositives<sup>85</sup>.

Une étude menée en mars 2016 par le projet Pacte-VIH indique que les HSH souffrent parfois de violences infligées par des voisins et des membres de leurs familles. « La violence a une apparence de légitimité parce que le contexte social et culturel du pays rejette l'homosexualité », écrit le rapport<sup>86</sup>.

Un rapport sur les ONG LGBT en Afrique de l'Ouest de 2016 signale que le fondamentalisme religieux s'accroît en Afrique occidentale et insiste sur le concept de « valeurs africaines », où l'intérêt de la famille l'emporte sur les droits individuels. Cela peut mener à des violences familiales contre des homosexuels<sup>87</sup>.

Un expert américain écrivait en 2014 que des HSH sont parfois battus en public par des membres de leur propre famille, qui disent vouloir défendre l'honneur familial<sup>88</sup>.

Selon le Qayn, qui interrogeait en 2012 au Burkina Faso des groupes de femmes qui ont des rapports sexuels avec des femmes (FSF), le problème le plus important pour les FSF est la pression familiale. Chaque femme qui révèle son homosexualité risque d'être chassée de sa famille ou forcée à se marier<sup>89</sup>.

<sup>81</sup> Fasonet, 29/05/2015, [url](#) ; Les Echos du Faso, 30/05/2015, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#) ; Sidwaya, 28/12/2015, [url](#) ; Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#)

<sup>82</sup> Fasonet, 02/06/2016, [url](#)

<sup>83</sup> Chargé de projet (nouveau), AAS, entretien téléphonique, 24/05/2018

<sup>84</sup> Coordinateur HSH, ALAVI, entretien téléphonique, 04/06/2018

<sup>85</sup> Armisen M., 02/03/2016, p. 13, [url](#)

<sup>86</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 2017, [url](#)

<sup>87</sup> Armisen M., 02/03/2016, [url](#)

<sup>88</sup> Rodenbough P., 07/2014, p. 19, [url](#)

<sup>89</sup> Qayn, 07/2012, pp. 22-26, [url](#)

L'Internet peut être un moyen d'activisme homosexuel, mais peut aussi être une source de harcèlement, de chantage et même de violence, selon un rapport publié en 2016<sup>90</sup>.

#### 2.1.4. Atteintes aux droits

La Constitution burkinabè dispose, dans son article 23, que le mariage est fondé sur le libre consentement de l'homme et de la femme. Il en découlerait que le mariage entre personnes du même sexe est interdit<sup>91</sup>.

Les personnes transgenres et transsexuelles ne peuvent pas demander le changement de la mention du sexe sur leurs documents d'identité, précise une note canadienne en 2017<sup>92</sup>.

Depuis 2010, les HSH burkinabè sont intégrés comme groupe cible prioritaire dans les stratégies nationales contre le sida, notamment parce que les partenaires financiers internationaux exigent souvent un volet « homosexuel »<sup>93</sup>.

Certains centres de santé publique refusent le traitement d'infections propres aux homosexuels, dit un rapport d'Afrobaromètre de 2016<sup>94</sup>.

Des volontaires communautaires s'occupant des patients homosexuels sont parfois menacés<sup>95</sup>. Des patients hésitent à se présenter dans les centres de santé, craignant des discriminations et maltraitements par des soignants et le non-respect du secret médical, selon plusieurs sources<sup>96</sup>.

Dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018, le responsable du projet droits humains du REVS+ précise que « le tableau n'est pas toujours noir », que l'environnement médical est de plus en plus favorable aux homosexuels et que les soins de santé s'améliorent, notamment parce que des donateurs internationaux font pression pour la prise en compte des LGBT<sup>97</sup>.

## 2.2. Visibilité

### 2.2.1. Liberté d'expression

Selon une note publiée en 2017 par le ministère canadien de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion :

« En milieu familial, il est rare qu'une personne révèle son homosexualité afin de ne pas s'exposer aux insultes et au rejet. La situation est particulièrement difficile pour les femmes, pour qui il est plus ardu d'échapper aux pressions familiales en faveur du mariage : celles qui ne se marient pas ou qui ont divorcé doivent être vigilantes, car elles risquent d'être harcelées si leur famille ou leur voisinage apprend leur orientation sexuelle »<sup>98</sup>.

<sup>90</sup> Armisen M., 02/03/2016, p. 13, [url](#)

<sup>91</sup> IRBC, 20/04/2016, [url](#); Rodenbough P., 07/2014, p. 18, [url](#)

<sup>92</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#)

<sup>93</sup> Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#) ; Gouvernement du Burkina Faso, 02/2011, pp. 4-9, [url](#) ; Armisen M., 02/03/2016, [url](#)

<sup>94</sup> Afrobaromètre, 01/03/2016, [url](#)

<sup>95</sup> Sidwaya, 28/12/2015, [url](#)

<sup>96</sup> MSMGF, s.d., p. 10 26, [url](#) ; Vih.org, 05/04/2011, [url](#) ; Sidwaya, 28/12/2015, [url](#)

<sup>97</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

<sup>98</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#)

Le document *Mapping LGBTQ Organizing in West Africa*, publié en 2016, indique que le fondamentalisme religieux croissant en Afrique de l'Ouest incite les croyants à rejeter les membres de famille homosexuels ou à les pousser à se marier. Le rapport ajoute:

« There are even reports of family-organized gang rape of girls and women believed to be lesbians. Family bullying and violence are usually the first homophobic experiences LGBTQ Africans face »<sup>99</sup>.

Un expert américain écrit en 2014 que la majorité des HSH au Burkina Faso ont un comportement bisexuel et que beaucoup parmi eux sont mariés pour obéir aux normes sociales et éviter la stigmatisation. Les relations homosexuelles se déroulent souvent en cachette<sup>100</sup>.

Un rapport d'un institut de recherche français mentionne, en novembre 2012, que les pratiques homosexuelles sont en général condamnées par la société burkinabè. Une certaine discrétion est de mise chez les homosexuels pour éviter le rejet par la famille<sup>101</sup>.

Selon un sondage réalisé en 2011 par le Qayn auprès de 596 personnes de minorités sexuelles au Burkina Faso, près de 30% des répondantes et répondants sont mariés ou divorcés<sup>102</sup>.

Interviewé par le journal *Sidwaya* en 2015, un HSH raconte que « [p]ersonne dans ma famille ne sait que je suis gay. J'ai une copine lesbienne que je présente partout en couverture ». Et un autre jeune HSH dit :

« Même en famille, on nous surveille. Ma mère m'a demandé plusieurs fois, pourquoi ce sont toujours des garçons qui viennent chez moi et jamais de filles ? Et ma sœur a proposé à ma mère de m'empoisonner le jour qu'on va découvrir que je suis homosexuel »<sup>103</sup>.

Plusieurs sources relèvent que la situation est particulièrement difficile pour les femmes, pour qui il est plus ardu d'échapper aux pressions familiales en faveur du mariage. La grande majorité des homosexuels, hommes et femmes, pratiquent une double vie sexuelle pour tromper la vigilance de la société<sup>104</sup>.

Dans beaucoup de sociétés ouest-africaines une femme n'est pas censée vivre seule, spécifie un rapport de 2016. Si elle le fait quand-même, elle salit sa propre réputation et celle de sa famille<sup>105</sup>.

Le Qayn interroge en 2012 des groupes de femmes qui ont des rapports sexuels avec des femmes (FSF). La plupart des FSF vivent leur sexualité en cachette, mènent une double vie et ont des partenaires masculins pour éviter toute suspicion. Près des deux tiers des FSF interrogées ont quitté leur ville natale pour échapper à la pression familiale<sup>106</sup>.

### 2.2.2. Lieux de rencontre

Le chargé de projet à l'association AAS mentionne, lors d'un entretien téléphonique avec le Cedoca le 15 juillet 2013, que les rencontres LGBT se font généralement à travers de petits réseaux d'amis qui organisent des fêtes privées uniquement fréquentées par des personnes qui se connaissent et se font confiance. La source cite par ailleurs le nom de deux discothèques connues comme des lieux où

<sup>99</sup> Armisen M., 02/03/2016, p. 13, [url](#)

<sup>100</sup> Rodenbough P., 07/2014, p. 19, [url](#)

<sup>101</sup> Groupe de travail sur la dépénalisation universelle de l'homosexualité, 11/2012, pp. 14 et 21, [url](#)

<sup>102</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#)

<sup>103</sup> Sidwaya, 28/12/2015, [url](#)

<sup>104</sup> Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, p. 16, [url](#) ; Fasonet, 30/05/2016,

[url](#)

<sup>105</sup> Armisen M., 02/03/2016, p. 13, [url](#)

<sup>106</sup> Qayn, 07/2012, pp. 22-26, [url](#)

les homosexuels peuvent se rencontrer, le « Calypso » et le « Majestic ». Internet est également un moyen fréquemment utilisé pour établir des contacts au sein de la communauté homosexuelle<sup>107</sup>.

Lors d'un entretien téléphonique avec le Cedoca le 3 juillet 2015, le chargé de programme du Qayn confirme les informations déjà communiquées en juillet 2013<sup>108</sup> et explique que les contacts se font assez facilement au sein de la communauté grâce aux réseaux d'amitié homosexuels. Les HSH peuvent faire connaissance via certains forums et messageries sur Internet et se rencontrent aussi lors de soirées récréatives organisées par des associations HSH. Il existe enfin quelques boîtes de nuit qui ne sont pas fréquentées exclusivement par des homosexuels mais où ceux-ci peuvent faire des rencontres<sup>109</sup>.

Depuis fin 2014, le Majestic est devenu le Fresh Club<sup>110</sup>.

### 2.2.3. Associations

Des organisations pour homosexuels existent au Burkina Faso, mais elles ne sont pas légalement reconnues comme telles. Des tentatives répétées en vue de leur enregistrement auprès du ministère de l'Administration territoriale n'ont pas abouti, sans que soit valablement motivé le refus d'enregistrement, dit le rapport du département d'Etat américain sur les droits de l'homme d'avril 2018<sup>111</sup>.

Plusieurs associations sont impliquées dans des programmes VIH/sida et ont des activités spéciales pour les HSH. Une seule association sur l'identité du genre, le Qayn, existe, sans être reconnue en tant que telle<sup>112</sup>.

USAID et l'ONG américaine FHI360 ont soutenu pendant cinq ans un projet de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest (PACTE-VIH), qui s'est terminé en 2017 et qui ciblait les HSH et les professionnelles du sexe (PS). FHI360 a l'intention de lancer un projet similaire en 2018<sup>113</sup>. Le projet PACTE-HIV a notamment travaillé sur les relations avec la police<sup>114</sup>.

La liste des associations n'est pas exhaustive, mais énumère les ONG sida/VIH les plus importantes qui travaillent aussi avec des homosexuels.

#### 2.2.3.1. Queer African Youth Networking Center (Qayn)

Le Qayn a été fondé en 2010 par Mariam Sako alias Armisen, une lesbienne musulmane burkinabè. Il se donne pour objectif d'organiser, de documenter et de défendre la communauté lesbienne. Le Qayn propose une collaboration entre des groupes francophones et anglophones de la région, est actif au Burkina Faso, Cameroun, Togo et Nigeria, produit des rapports, mène des enquêtes et organise des rencontres (internationales). L'organisation, dirigée par sa fondatrice, l'ex-journaliste Mariam Sako, est basée à Ouagadougou. L'association n'organise pas d'événements publics. Le Qayn a demandé un récépissé comme organisation LGBT, mais ne l'a pas reçu<sup>115</sup>. Le Qayn veut, selon son

<sup>107</sup> Chargé de projet, AAS, entretien téléphonique, 15/07/2013

<sup>108</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 12/07/2013

<sup>109</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 03/07/2015

<sup>110</sup> Fresh Club, 2014, [url](#)

<sup>111</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>112</sup> MSMGF, 2015, [url](#)

<sup>113</sup> Responsable local, FHI360, courrier électronique, 30 /04/2018

<sup>114</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH, 2017, [url](#)

<sup>115</sup> IRBC, 20/04/2016, [url](#) ; Rodenbough P., 07/2014, [url](#) ; Qayn, s.d., [url](#) ; Qayn, s.d. [url](#) ; Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#)

propre site, mettre en place un réseau de soutien pour « promouvoir le bien-être et la sécurité des lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et des personnes queer en Afrique de l'Ouest »<sup>116</sup>.

### 2.2.3.2. Alternative Burkina

Alternative Burkina a inscrit son objet social dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, en visant spécialement les « groupes vulnérables » (HSH-MSM). Alternative dispose de bureaux à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso<sup>117</sup>.

L'organisation peut, en cas de besoin, temporairement héberger dans ses bureaux à Bobo-Dioulasso de jeunes homosexuels rejetés par leur famille, constate Mariam Sako alias Armisen dans son rapport sur les ONG LGBT de 2016<sup>118</sup>.

### 2.2.3.3. Association African Solidarité (AAS)

L'AAS a été créée en 1991 sous le nom d'African Aids Society et veut, selon ses statuts, contribuer à « l'insertion socio-économique de la jeunesse et à la lutte contre les grandes pandémies ». En 1993, elle a débuté ses premières activités de sensibilisation sur le VIH/sida à Ouagadougou ainsi que dans les villes de Djibo, Ouahigouya, Garango et Tikaré. En 1998, elle a fondé le centre Oasis, qui est le premier centre de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH/sida<sup>119</sup>.

L'AAS a lancé en 2004 un programme appelé « Petit Village » pour améliorer l'accès de la communauté HSH à la prévention et aux soins de santé. Le Petit Village se trouve sur le domaine du centre Oasis. L'AAS offre aux HSH un soutien médical, psychologique et en matière de prévention. Elle organise régulièrement des ateliers et des conférences pour la communauté HSH<sup>120</sup>.

En 2010, plus de 500 HSH, dont 38 personnes séropositives, ont bénéficié d'au moins un service du centre, par exemple distribution de préservatifs, conseils juridiques, dépistage VIH ou soutien psycho-social<sup>121</sup>.

L'AAS organise des « dépistages volontaires anonymes nocturnes en milieu HSH », notamment dans des « maquis, bars, dancings et *grins* »<sup>122</sup>.

### 2.2.3.4. Association Laafi La Viim (ALAVI)

L'Association ALAVI (La santé c'est la vie, en langue mooré) a vu le jour en 1995 à Bobo-Dioulasso pour répondre aux besoins des femmes enceintes séropositives et a développé, au cours des années, un programme de prévention et de prise en charge psychosociale et médicale des personnes infectées et affectées par le VIH/sida, avec des projets spécifiques à l'endroit des groupes les plus vulnérables, dont les minorités sexuelles<sup>123</sup>.

L'organisation est présente dans une dizaine de localités au Burkina Faso. A Ouagadougou, le centre Laafi est situé dans le secteur 4<sup>124</sup>. Depuis 2010, l'association ALAVI dispose d'une section appelée « Lambda » qui s'occupe spécifiquement de la communauté HSH à Ouagadougou, mais sans le préciser de façon explicite. Elle donne entre autres du soutien psychologique<sup>125</sup>.

<sup>116</sup> Qayn, s.d., [url](#)

<sup>117</sup> IRBC, 20/04/2016, [url](#) ; Armisen M., 02/03/2016, [url](#)

<sup>118</sup> Armisen M., 02/03/2016, [url](#)

<sup>119</sup> Plateforme Elsa, s.d., [url](#)

<sup>120</sup> MSMGF, 2015, [url](#)

<sup>121</sup> IPC, 08/2012, [url](#) ; AAS, 01/12/2017, [url](#)

<sup>122</sup> ICASA 2015, 2015, [url](#)

<sup>123</sup> Plateforme Elsa, s.d., [url](#) ; ALAVI, 2018, [url](#)

<sup>124</sup> Plateforme Elsa, s.d., [url](#) ; Burkina Faso, s.d., [url](#)

<sup>125</sup> Rodenbough P. , 07/2014, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#) ; Sida, 09/2012, [url](#)

### 2.2.3.5. Responsabilité Espoir Vie Solidarité+ (REVS+)

L'association REVS+, basée à Bobo-Dioulasso, a été créée en 1993 par l'infirmière Martine Somda Dakuyo et a été reconnue officiellement en 1997. La structure s'occupe de prévention et de traitement en matière de VIH/sida, surtout parmi les femmes. Depuis 2009, dans le cadre d'un projet dénommé « Yeelen » (Lumière), elle organise des activités pour la communauté HSH à Bobo-Dioulasso. Mené avec l'appui de deux associations françaises, Aides et Sidaction, le projet est organisé autour de programmes de prévention mobiles, d'ateliers d'information et d'entraide, de consultations de dépistage et de soins. Il est animé par des éducateurs pairs HSH. Des consultations médicales et psychiatriques se tiennent au centre du REVS+<sup>126</sup>.

Le REVS+, en plus de son siège à Bobo-Dioulasso, dispose aussi, en 2015, d'antennes dans cinq provinces : Bougouriba (Diébougou), Tuy (Houndé), Banwa (Solenzo), Mouhoun (Dédougou) et Loba (Dano)<sup>127</sup>.

En 2012, 200 homosexuels font partie de l'association. Le coordinateur de la cellule de prévention du programme Yeelen, Yves Somé, est l'un des rares burkinabè à témoigner en public sur sa vie d'homosexuel<sup>128</sup>.

Depuis 2015, le REVS+ a un projet « droits humains », qui veut défendre les droits des populations vulnérables, dont les HSH, parce que selon son chargé de mandat « [f]inancer l'accès aux médicaments n'est pas suffisant, il faut aujourd'hui financer aussi les programmes de droits humains »<sup>129</sup>. Des séances d'information sont organisées à l'attention, entre autres, des forces de sécurité, des magistrats et des journalistes<sup>130</sup>.

## 3. Contexte socio-politique

### 3.1. Situation générale

Le Burkina Faso est une république constitutionnelle, dirigée par le président Roch Mark Christian Kabore, qui a remporté les élections présidentielles en novembre 2015. Son parti, le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), a 55 sièges au parlement, l'Union pour le progrès et le changement (UPC) a 33 sièges et l'ancien parti au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), compte 18 sièges. Selon les observateurs nationaux et internationaux présents tout au long de la période électorale, les élections parlementaires et présidentielles de novembre 2015 se sont déroulées de façon « free and fair »<sup>131</sup>.

Le régime actuel succède à une période transitoire, qui a commencé le 31 octobre 2014, quand après presque 27 années de règne, le président burkinabè Blaise Compaoré a quitté le pays. Des manifestations populaires contre une révision constitutionnelle qui lui aurait permis de briguer un nouveau mandat présidentiel ont mené à une prise de pouvoir par des militaires<sup>132</sup>.

<sup>126</sup> MSMGF, 2015, [url](#) ; REVS+, s.d., [url](#) ; Sidwaya, 28/12/2015, [url](#) ; Fasonet, 30/05/2016, [url](#) ; Courant de Femmes, 07/2008, [url](#) ; Guide Têtu +, 2012-2013, [url](#) ; Fasonet, 25/08/2015, [url](#)

<sup>127</sup> REVS+, s.d., [url](#)

<sup>128</sup> Guide Têtu +, 2012-2013, [url](#)

<sup>129</sup> Seronet, 16/03/2017, [url](#)

<sup>130</sup> Fasonet, 25/08/2015, [url](#)

<sup>131</sup> USDOS, 20/04/2018, [url](#)

<sup>132</sup> La Libre Belgique, 31/10/2014, [url](#) ; Jeune Afrique, 18/11/2014, [url](#)

Le 13 novembre 2014, l'armée, les anciens partis d'opposition et les représentants religieux et de la société civile ont signé un accord sur les institutions de la transition. Une charte de la transition, ou Constitution intérimaire, a été adoptée. L'ancien diplomate Michel Kafando a été nommé Président de la transition, un Conseil national de la transition (CNT) a été investi du pouvoir législatif et un nouveau gouvernement a vu le jour, présidé par le lieutenant-colonel Isaac Zida<sup>133</sup>.

Une tentative de coup d'état militaire a échoué à la mi-septembre 2015 et des élections parlementaires et présidentielles ont eu lieu le 29 novembre 2015<sup>134</sup>.

Depuis 2015, plusieurs attentats terroristes ont été perpétrés au Burkina Faso, dans la capitale et, plus souvent, dans la zone frontalière avec le Mali dans le nord du pays<sup>135</sup>.

### 3.2. Position des acteurs politiques

Le chargé de programme du Qayn, lors d'un entretien téléphonique avec le Cedoca le 15 mai 2018, précise qu'à l'heure actuelle, les partis politiques ne créent pas de problèmes pour les homosexuels, ce qui n'était pas toujours le cas dans le passé<sup>136</sup>.

Le 13 février 2015, le Parti pour la renaissance nationale (PAREN) a déposé une proposition de loi devant le CNT, l'Assemblée intérimaire, aux fins de « l'interdiction et répression de l'animalité, de la pédophilie, de l'homosexualité et du mariage de personnes de même sexe ». En novembre 2015, le président du CNT a jugé que la proposition de loi n'était pas pertinente<sup>137</sup>, sous pression américaine, selon certaines sources<sup>138</sup>.

En mars 2015, lors de la présentation de son parti nouvellement créé, l'Union pour un Burkina nouveau (UBN), l'ex-colonel Yacouba Ouédraogo, ancien ministre des Sports et des Loisirs, s'est positionné contre l'homosexualité<sup>139</sup>.

En décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations unies (NU) a voté pour le maintien de l'envoyé spécial LGBT de l'organisation. Un groupe de pays africains, présidé par le Burkina Faso, s'y est opposé et a demandé à deux reprises la suspension de l'envoyé. Selon le groupe africain, il n'existe pas de consensus sur la définition des concepts d'orientation sexuelle ou d'identité de genre<sup>140</sup>.

Le Conseil des droits de l'homme des NU a adopté, en septembre 2014, une résolution relative à la protection des LGBT contre les violences et les discriminations. Vingt-cinq Etats ont voté pour la résolution, sept se sont abstenus, dont le Burkina Faso, et quatorze ont voté contre<sup>141</sup>.

Selon le journal burkinabè *Le Quotidien*, dans un article du 9 juin 2015, « Les hommes politiques savent qu'évoquer 'le droit' des homosexuels lors d'une campagne électorale est synonyme d'échec assuré en Afrique »<sup>142</sup>.

En octobre 2013, des jeunes ont manifesté à Ouagadougou contre un projet municipal de prévention du sida qui cible les homosexuels, les prostituées et les drogués. Les manifestants considéraient le

<sup>133</sup> GRIP, 31/12/2014, [url](#) ; ICG, 28 /01/2015, [url](#)

<sup>134</sup> AFP, 23/09/2015, [url](#)

<sup>135</sup> RFI Afrique, 02/03/2018, [url](#)

<sup>136</sup> Chargé de programme, Qayn, entretien téléphonique, 15/05/2018

<sup>137</sup> Qayn, 07/2015, [url](#) ; Armisen M., 02/03/2016, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#) ; Faszine, 09/02/2015, [url](#) ;

L'Express du Faso, 11/11/2015, [url](#)

<sup>138</sup> Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#)

<sup>139</sup> L'Observateur, 23/03/2015, [url](#)

<sup>140</sup> Deutsche Welle, 20/12/2016, [url](#) ; Independent, 20/12/2016, [url](#)

<sup>141</sup> Yagg, 27/09/2014, [url](#)

<sup>142</sup> Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#)

projet comme un soutien aux homosexuels<sup>143</sup>. Le maire d'Ouagadougou s'en est défendu et a précisé :

« Il ne s'agit nullement pour les élus locaux d'encourager ou de soutenir ces groupes spécifiques que sont les prostituées et surtout les homosexuels car ces pratiques sont contraires à la morale, à nos convictions religieuses, à nos mœurs et à nos convictions personnelles »<sup>144</sup>.

### 3.3. Position des acteurs religieux

Les religions les plus importantes au Burkina Faso sont l'islam et le christianisme. Aussi bien des dirigeants chrétiens - catholiques et protestants - que des leaders musulmans ont dans le passé publiquement pris position contre l'homosexualité<sup>145</sup>. Le Cedoca ne dispose cependant pas d'informations relatives à des déclarations publiques homophobes au cours de ces six derniers mois.

En mai 2016, l'ONG REVS+ a organisé pendant trois jours un atelier national sur les populations clés de la lutte anti-sida, regroupant environ 80 dirigeants coutumiers et religieux. L'association espère arriver à un « positionnement neutre et non discriminant » des autorités coutumières et religieuses envers les groupes concernés, y compris les HSH<sup>146</sup>.

#### 3.3.1. Eglise catholique

Dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018, le chargé des droits de l'homme du REVS+ dit que des prêtres chrétiens s'expriment souvent ouvertement contre l'homosexualité<sup>147</sup>.

A l'occasion de la Veillée pascale, l'archevêque d'Ouagadougou, en avril 2016, a mis en garde contre « la pensée unique » :

« Nous assistons à une véritable dictature de la pensée unique qui voudrait imposer et généraliser l'avortement, les méthodes artificielles de limitation des naissances et promouvoir des unions homosexuelles, ou encore l'euthanasie [...]. Il faut qu'ensemble, les chrétiens manifestent fortement leur attachement indéfectible aux valeurs évangéliques, fassent la différence et rament même à contre-courant de cette culture de la mort »<sup>148</sup>.

Pendant une rencontre organisée le 12 septembre 2015 par la Coordination des associations islamiques de l'Ouest à Bobo-Dioulasso pour dénoncer l'homosexualité, un représentant de l'archidiocèse de Bobo-Dioulasso, a dit que « l'homosexualité est une dépravation très grave. Elle est contre nature et ne peut équivaloir au mariage hétérosexuel »<sup>149</sup>.

#### 3.3.2. Eglises protestantes

Dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018, le chargé des droits de l'homme du REVS+ dit que des prêtres chrétiens s'expriment souvent ouvertement contre l'homosexualité<sup>150</sup>.

<sup>143</sup> Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#)

<sup>144</sup> APA News, 30/10/2013, [url](#) ; Rodenbough P., 07/2014, [url](#)

<sup>145</sup> Rodenbough P., 07/2014, [url](#) ; Sidwaya, 28/12/2015, [url](#) ; Groupe de travail sur la dépénalisation universelle de l'homosexualité, 11/2012, p. 14, 21, [url](#) ; Sida, 09/2012, [url](#)

<sup>146</sup> Seronet, 16/03/2017, [url](#)

<sup>147</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

<sup>148</sup> Aleteia, 02/04/2016, [url](#)

<sup>149</sup> Le Pays, 16/09/2015, [url](#) ; Les Echos du Faso, 13/09/2015, [url](#) ; Sidwaya, 28/12/2015, [url](#) ; AIB, 15/09/2015, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

<sup>150</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

Pendant une rencontre de dénonciation de l'homosexualité, organisée par la Coordination des associations islamiques de l'Ouest à Bobo-Dioulasso le 12 septembre 2015, le pasteur Thomas Traoré de l'Eglise de l'Alliance chrétienne de l'Ouest dit que l'homosexualité est une « abomination » et « une plaie de gangrène »<sup>151</sup>.

Au cours d'une conférence de presse le 21 mai 2015 à Ouagadougou, la Fédération des églises et missions évangéliques (FEME) s'est démarquée de la décision de l'Eglise protestante unie de France de bénir les couples homosexuels. Le pasteur Samuel Yaméogo a rappelé à cette occasion que la doctrine biblique condamnait l'homosexualité, la seule forme d'union reconnue étant celle du mariage hétérosexuel et monogamique. La FEME invite ceux qui vivent dans une situation d'homosexualité à se repentir<sup>152</sup>.

Une semaine plus tôt, la FEME a déclaré se fier à une recommandation biblique selon laquelle « si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont commis tous deux une horreur ; ils seront punis de mort : leur sang (retombera) sur eux »<sup>153</sup>.

### 3.3.3. Autorités musulmanes

Dans un entretien téléphonique avec le Cedoca le 8 mai 2018, le chargé des droits de l'homme du REVS+ dit que les prêches dans les mosquées sont souvent homophobes, surtout pendant la période du ramadan<sup>154</sup>.

Le journal *Sidwaya* cite, en décembre 2015, le président de la communauté musulmane de Bobo-Dioulasso pour qui il n'y a pas de concession possible avec les homosexuels :

« Soit ils acceptent qu'ils sont malades et on les envoie se soigner, soit ils disparaissent. En tous les cas, le jour que j'apprendrais que mon fils est homosexuel, ah là... ce sera fini pour lui »<sup>155</sup>.

Le 12 septembre 2015, la Coordination des associations islamiques de l'Ouest, regroupant une quarantaine d'associations, a organisé une rencontre pour dénoncer l'homosexualité « qui sévit au Burkina » et a demandé la pénalisation et l'interdiction de la pratique. La Coordination a initié une pétition dans ce sens et a recueilli plus de 18.600 signatures. Des représentants de l'Eglise catholique et d'Eglises protestantes dont l'Eglise de l'Alliance chrétienne étaient présents au meeting<sup>156</sup>.

En mars 2015, la Coordination des associations islamiques de l'Ouest a organisé une conférence de presse à Bobo-Dioulasso pour affirmer son soutien au projet de loi portant l'interdiction de l'homosexualité. Pour les musulmans, l'homosexualité est « une abomination à proscrire » et « toutes pratiques sexuelles indignes relèvent de la déshumanisation et la chosification de l'espèce humaine », ont dit des orateurs. Pour le grand imam de Dioulasso-bâ, l'homosexualité est aussi dangereuse que le sida et le virus d'Ebola. La Coordination a annoncé une campagne de prêches pour sensibiliser les croyants sur la question et pour soutenir le projet de loi du parti PAREN portant sur l'interdiction de l'homosexualité<sup>157</sup>.

<sup>151</sup> Le Pays, 16/09/2015, [url](#) ; Les Echos du Faso, 13/09/2015, [url](#) ; Sidwaya, 28/12/2015, [url](#) ; AIB, 15/09/2015, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

<sup>152</sup> Sidwaya, 25/05/2015, [url](#)

<sup>153</sup> Le Quotidien, 09/06/2015, [url](#)

<sup>154</sup> Chargé de mission plaidoyer droits humains, REVS+, entretien téléphonique, 08/05/2018

<sup>155</sup> Sidwaya, 28/12/2015, [url](#)

<sup>156</sup> Le Pays, 16/09/2015, [url](#) ; Les Echos du Faso, 13/09/2015, [url](#) ; Sidwaya, 28/12/2015, [url](#) ; AIB, 15/09/2015, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

<sup>157</sup> Les Echos du Faso, 04/03/2015, [url](#) ; Sidwaya /03/2015, [url](#) ; L'Express du Faso, 05/03/2015, [url](#) ; IRBC, 20/04/2016, [url](#)

## Résumé

L'homosexualité n'est pas pénalisée au Burkina Faso et le pays ne dispose pas non plus de lois accordant des droits spécifiques aux homosexuels. Le nouveau Code pénal, en voie de finalisation, ne comporte pas de modifications par rapport à l'homosexualité.

La presse, les rapports internationaux et les ONG ne signalent pas des cas d'arrestations, de poursuites judiciaires ou de condamnations sur base de l'orientation sexuelle. Selon les sources consultées, les homosexuels sont parfois arrêtés et poursuivis pour d'autres motifs, comme l'« attentat à la pudeur » ou le « racolage ». Ces cas sont rares et concernent surtout des hommes travestis en femmes dans des lieux publics ou encore des homosexuels qui se prostituent sur la voie publique. Selon un rapport de l'ONG Qayn, « il arrive que des infractions réelles soient davantage sanctionnées lorsqu'elles sont commises par des personnes LGBTQ ». La source ne peut pas déterminer si cette pratique est exceptionnelle ou fréquente.

Il n'y a pas de lois spécifiques condamnant des crimes contre la communauté homosexuelle ou protégeant leurs droits. Les homosexuels peuvent faire appel aux mêmes canaux de protection que tout autre citoyen. Selon les ONG consultées, les victimes de violence homophobe ne portent généralement pas plainte parce que le tabou sur l'homosexualité est trop grand. Quelques cas de plainte sont néanmoins rapportés par la presse locale et par les ONG.

Selon une étude publiée en 2015, les arrestations arbitraires au motif de l'orientation sexuelle par les forces de l'ordre sont exceptionnelles au Burkina Faso, mais lors des arrestations les violences sont systématiques. Un autre rapport, de 2016, précise que les homosexuels craignent les policiers « à cause de leurs insultes, de l'exploitation et de violences punitives » et disent être chassés, humiliés et battus<sup>158</sup>.

Quelques responsables d'ONG consultés précisent que des policiers interviennent parfois pour protéger des homosexuels contre des violences, mais que cette protection n'est pas systématique.

Toutes les sources affirment que les homosexuels sont stigmatisés et marginalisés, que l'homosexualité est rejetée par les traditions culturelles et la religion chrétienne et musulmane et que la tolérance envers les homosexuels est très limitée au Burkina Faso. Dans la presse, il y a peu de place pour des articles positifs ou modérateurs.

Selon plusieurs ONG consultées, il y a eu très peu d'incidents publics de violence physique depuis l'été 2017 et la situation s'est calmée par rapport à 2015 et 2016, quand des manifestations homophobes et des actions violentes s'étaient déroulées à Bobo-Dioulasso. Plusieurs experts mentionnent par contre des violences physiques et psychologiques au sein du cercle familial ou de la part du voisinage ainsi que des formes de rejet.

Sous la pression des financiers internationaux, les programmes contre le sida incluent très souvent un volet « homosexuel » et une ONG consultée précise que l'environnement médical est de plus en plus favorable aux homosexuels.

Selon les différentes sources consultées, le climat social n'est pas favorable aux homosexuels, donc la plupart restent très discrets et mènent une double vie. La situation est encore plus difficile pour les lesbiennes qui subissent de très fortes pressions familiales en faveur du mariage, selon plusieurs rapports.

<sup>158</sup> USAID, FHI 360, Pacte-VIH,2017, [url](#)

Il n'y a pas de lieux de rencontre exclusivement réservés aux homosexuels. A Ouagadougou, certaines boîtes de nuit sont connues comme des lieux qui leur sont ouverts. Les rencontres se font surtout au sein de réseaux d'amis qui organisent des fêtes privées. Internet est également un moyen pour établir des contacts.

Il n'y a pas d'organisation officielle de défense des droits des homosexuels reconnue au Burkina Faso. Plusieurs structures de santé qui mènent des activités de prévention et de lutte contre le VIH/sida comportent des sections qui s'adressent spécifiquement à la communauté homosexuelle. De telles organisations sont présentes à Ouagadougou, à Bobo-Dioulasso et dans certains chefs-lieux de province.

Au cours de ces six derniers mois, les acteurs politiques n'ont pas fait de déclarations publiques homophobes et une source dit qu'à l'heure actuelle, « les partis politiques ne créent pas de problèmes pour les HSH ». Si certains acteurs politiques ont plaidé dans le passé en faveur d'une criminalisation de l'homosexualité, le nouveau Code pénal n'a pas suivi leurs recommandations.

Des autorités religieuses et coutumières prononcent régulièrement des discours homophobes, mais le Cedoca n'a pas trouvé de déclarations récentes à ce sujet.

## Bibliographie

### Contacts directs

Chargé de mission plaidoyer droits humains, Responsabilité, Espoir, Vie et Solidarité+ (REVS+), entretien téléphonique, 08/05/2018, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Chargé de mission plaidoyer droits humains, Responsabilité, Espoir, Vie et Solidarité+ (REVS+), courrier électronique, 30/03/2017, 24/03/2017, 10/08/2015, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Chargé de programme, Queer African Youth Networking Center (Qayn), entretiens téléphoniques, 15/05/2018, 03/07/2015, 12/07/2013, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Chargé de projet, Association African Solidarité (AAS), courrier électronique, 27/03/2017, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Chargé de projet, Association African Solidarité (AAS), entretien téléphonique, 24/05/2018, 23/09/2015, 18/09/2015, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Chargé de projet HSH, Laafi La Viim (ALAVI), courrier électronique, 07/04/2017, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Chargé de projet HSH, Laafi La Viim (ALAVI), entretien téléphonique, 04/06/2018, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Responsable local, FHI360, courrier électronique, 30 /04/2018, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Vice-président, Laafi La Viim (ALAVI), courrier électronique, 23/06/2015, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

### Sources écrites et audiovisuelles

Association African Solidarité (AAS), *Accueil*, 01/12/2017, [http://aasburkina.org/index.php?fc=module&module=prestapress&controller=article&id=2&id\\_lang=1](http://aasburkina.org/index.php?fc=module&module=prestapress&controller=article&id=2&id_lang=1) [consulté le 25/04/2018]

Afrobaromètre, *Bons voisins Les Africains démontrent un sens élevé de la tolérance envers beaucoup, mais pas tous*, 01/03/2016, [http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%AAts/ab\\_r6\\_dispatchno74\\_tolerance\\_en\\_afrique\\_fre1.pdf](http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%AAts/ab_r6_dispatchno74_tolerance_en_afrique_fre1.pdf) [consulté le 21/03/2017] et [https://www.wathi.org/laboratoire/choix\\_de\\_wathi/voisins-africains-demontrent-sens-eleve-de-tolerance-envers-beaucoup/](https://www.wathi.org/laboratoire/choix_de_wathi/voisins-africains-demontrent-sens-eleve-de-tolerance-envers-beaucoup/) [consulté le 15/05/2018]

Agence d'Information du Burkina (AIB), *Burkina : des jeunes manifestent contre un projet municipal en faveur des homosexuels*, 29/10/2013, <http://news.aouaga.com/h/16714.html> [consulté le 25/04/2018]

Agence d'Information du Burkina (AIB), *Homosexualité au Burkina Faso : une « insurrection » à Bobo contre sa légalisation*, 15/09/2015, <http://news.aouaga.com/h/75265.html> [consulté le 26/04/2018]

Agence d'Information du Burkina (AIB), *Le futur code pénal défendra davantage les personnes vulnérables*, 16/03/2017, <http://www.aib.bf/m-9020-burkina-le-futur-code-penal-defendra-davantage-les-personnes-vulnerables.html> [consulté le 25/04/2018]

Agence France Presse (AFP), *Burkina : le président de la transition officiellement réinstallé à la tête du pays*, 23/09/2015, <http://news.aouaga.com/h/75775.html> [consulté le 25/04/2018]

Aleteia, *Au Burkina Faso, le cardinal Ouédraogo prend la défense de la famille et du mariage*, 02/04/2016, <http://fr.aleteia.org/2016/04/02/au-burkina-faso-le-cardinal-ouedraogo-prend-la-defense-de-la-famille-et-du-mariage/> [consulté le 25/04/2018]

Amnesty International (AI), *Quand aimer devient un crime. La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne*, 06/2013,

<http://www.amnesty.org/download/Documents/8000/afr010012013fr.pdf> [consulté le 25/04/2018]

APA News, *Manifestation à Ouagadougou contre un projet municipal en faveur des homosexuels et des prostitués*, 30/10/2013, <http://niarela.net/afrique/burkina-faso-manifestation-a-ouagadougou-contre-un-projet-municipal-en-faveur-des-homosexuels-et-des-prostitues> [consulté le 14/05/2018]

Armisen M., *WE EXIST Mapping LGBTQ Organizing in West Africa*, 02/03/2016, <http://www.isdao.org/wp-content/uploads/2016/12/We-Exist.pdf> [consulté le 30/04/2018]

Association Laafi La Viim (ALAVI), *Historique*, 2018, <http://alavi-bf.org/7-2/historique/> [consulté le 23/05/2018]

B&S Europe, *Appui à la révision du Code Pénal au Burkina Faso : ce qui va changer pour les femmes*, 11/04/2017, <http://www.bseurope.com/about-us/our-group/appui-%C3%A0-la-r%C3%A9vision-du-code-p%C3%A9nal-au-burkina-faso-ce-qui-va-changer-pour-les> [consulté le 25/04/2018]

B24 TV, *Présumés viols homosexuels au Burkina : Deux victimes témoignent*, s.d., <https://fr-news.net/online/pr%C3%A9sum%C3%A9s-viols-homosexuels-au-burkina-deux-victimes-t%C3%A9moignent-sXWHsWiUYK0.html> [consulté le 23/05/2018]

Burkina Faso, ALAVI : *l'Association Laafi la Viim acteur de la lutte contre le VIH-SIDA au Burkina Faso*, s.d., <http://www.burkina-faso.ca/alavi-lassociation-laafi-la-viim-acteur-de-la-lutte-contre-le-vih-sida-au-burkina-faso/> [consulté le 14/05/2018]

Courant de Femmes, *Association Responsabilité Espoir et Vie de façon positive (REVS+)*, 07/2008, <http://courantsdefemmes.free.fr/Assoces/Burkina/REVS/REVS.html> [consulté le 14/05/2018]

Deutsche Welle, *African countries fail in second attempt to block UN gay rights appointment*, 20/12/2016, <http://www.dw.com/en/african-countries-fail-in-second-attempt-to-block-un-gay-rights-appointment/a-36844015> [consulté le 14/05/2018]

Faso 24, *Homosexualité à Ouagadougou : Un expatrié accusé de viol*, 24/04/2018, <https://faso24.com/news/homosexualite-a-ouagadougou-un-expatrie-accuse-de-viol/> [consulté le 23/05/2018]

Fasonet, *Bobo : Des jeunes de Sikasso-Cira ont marché contre des personnes soupçonnées d'homosexualité*, 29/05/2015, <http://hauts-bassins.lefaso.net/spip.php?article24> [consulté le 14/05/2018]

Fasonet, *Bobo-Dioulasso : L'ONG REVS+/Burkina parle des populations clés aux journalistes*, 25/08/2015, <http://lefaso.net/spip.php?article66531> [consulté le 14/05/2018]

Fasonet, *Homosexualité : Sur les pas de la communauté LGBT de Bobo-Dioulasso 2016*, 30/05/2016, <http://lefaso.net/spip.php?article71455> [consulté le 15/05/2018]

Fasonet, *Homosexualité au Burkina Faso : Un moyen pour s'attirer la chance ?*, 06/09/2017, <http://lefaso.net/spip.php?article79163> [consulté le 03/05/2018]

Fasozine, *CNT : le PAREN va proposer une loi contre l'homosexualité*, 09/02/2015, <http://news.aouaga.com/h/45901.html> [consulté le 14/05/2018]

Fresh Club [profil Facebook], 2014, <https://www.facebook.com/Majestic-Club-Ouaga-351615041611422/> [consulté le 15/05/2018]

GlobalGayz, *Gay Life in Burkina Faso*, 02/2012, <http://www.globalgayz.com/gay-life-in-burkina-faso/2082/> [consulté le 15/05/2018]

Gouvernement du Burkina Faso, *Programme d'appui au monde associatif et communautaire (PAMAC) pour la période 2011-2015*, 02/2011, [http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/projects/BFA/00062390\\_Appui%20institutionnel-Final.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/projects/BFA/00062390_Appui%20institutionnel-Final.pdf) [consulté le 17/05/2018]

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), *Défi électoral au Burkina. L'UE face aux énigmes d'une transition*, 31/12/2014, [http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-12-31\\_FR\\_F-SANTOPINTO.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-12-31_FR_F-SANTOPINTO.pdf) [consulté le 15/05/2018]

Groupe de travail sur la dépénalisation universelle de l'homosexualité, *Orientation sexuelle et identité de genre à travers le monde*, 11/2012, [http://www.iris-france.org/docs/kfm\\_docs/docs/qt-homosexualite/note-finale---claire-callejon---nov-2012.pdf](http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/qt-homosexualite/note-finale---claire-callejon---nov-2012.pdf) [consulté le 25/04/2018]

Guide Têtu +, *Au Burkina REVS+ pour tous, 2012-2013*, [https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2014/04/REVS+\\_tetu.pdf](https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2014/04/REVS+_tetu.pdf) [consulté le 25/04/2018]

ICASA 2015, *Conseil Dépistage Volontaire Anonyme nocturne en milieu HSH du VIH et la syphilis dans la ville de Ouagadougou par l'Association African Solidarité (AAS)*, 2015, <http://slideplayer.fr/slide/10944531/> [consulté le 25/04/2018]

Immigration and Refugee Board of Canada (IRBC), *Burkina Faso : information sur le traitement réservé aux minorités sexuelles, y compris sur les lois, la protection offerte par l'État et les services de soutien (2014- avril 2016)*, 20/04/2016, <http://www.refworld.org/docid/5729a90e4.html> [consulté le 25/04/2018]

Independent, *Burkina Faso-led African bloc fails second challenge against UN investigator of LGBT discrimination*, 20/12/2016, <https://www.independent.co.uk/news/world/africa/burkina-faso-africa-un-lgbt-vitit-muntarborn-gay-rights-united-nations-a7487701.html> [consulté le 25/04/2018]

Infowakat, *Présumés viols homosexuels : Un violeur aux cols blancs ?*, 27/04/2018, <https://infowakat.net/presumes-viols-homosexuels-un-violeur-aux-cols-blancs/> [consulté le 23/05/2018]

Initiative privée et communautaire de lutte contre le sida (IPC), *Le Petit village de l'Oasis*, 08/2012, [http://ipcbf.org/bonnes\\_pratiques/Brochure%20petit%20village%20def.pdf](http://ipcbf.org/bonnes_pratiques/Brochure%20petit%20village%20def.pdf) [consulté le 25/04/2018]

International Crisis Group (ICG), *Burkina Faso : neuf mois pour achever la transition*, 28/01/2015, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/222-burkina-faso-neuf-mois-pour-achever-la-transition.pdf> [consulté le 25/04/2018]

Jeune Afrique, *Burkina : le récit de la chute de Compaoré, heure par heure*, 18/11/2014, <http://www.jeuneafrique.com/39108/politique/burkina-le-r-cit-de-la-chute-de-compaor-heure-par-heure/> [consulté le 25/04/2018]

Kaceto, *Destruction des biens des homosexuels à Bobo : plus de 200 personnes soutiennent les fautifs*, 05/01/2017, <http://kaceto.net/spip.php?article1569> [consulté le 30/04/2018]

L'Express du Faso, *Homosexualité : « Une menace pour l'espèce humaine »*, 05/03/2015, [http://www.lexpressdufaso-bf.com/index.php?l\\_nr=index.php&l\\_nr\\_c=aeb764a6a854dd20beb97ec048c4ac14&l\\_idpa=2065](http://www.lexpressdufaso-bf.com/index.php?l_nr=index.php&l_nr_c=aeb764a6a854dd20beb97ec048c4ac14&l_idpa=2065) [consulté le 25/04/2018]

L'Express du Faso, *Situation nationale : le PAREN contre le rejet de ses quatre propositions de lois au CNT*, 11/11/2015, [http://www.lexpressdufaso-bf.com/index.php?l\\_nr=index.php&l\\_nr\\_c=aeb764a6a854dd20beb97ec048c4ac14&l\\_idpa=3327](http://www.lexpressdufaso-bf.com/index.php?l_nr=index.php&l_nr_c=aeb764a6a854dd20beb97ec048c4ac14&l_idpa=3327) [consulté le 25/04/2018]

L'Observateur, *Colonel Yacouba Ouédraogo, président de l'UBN : « On n'a plus besoin de faire des veuves et des orphelins pour arriver au pouvoir »*, 23/03/2015, <http://www.lobservateur.bf/index.php/editorial/regard-sur-l-actualite/item/3631-colonel-yacouba-ouedraogo-president-de-l-ubn-on-n-a-plus-besoin-de-faire-des-veuves-et-des-orphelins-pour-arriver-au-pouvoir> [consulté le 15/03/2017]

La Libre Belgique, *Burkina : le président Compaoré quitte le pouvoir, le chef des armées prend les rênes*, 31/10/2014, <http://www.lalibre.be/actu/international/burkina-le-president-compaore-quitte-le-pouvoir-le-chef-des-armees-prend-les-renes-54538d9b3570a5ad0edf4f41> [consulté le 25/04/2018]

Le Pays, *Pratique de l'homosexualité au Burkina : La communauté musulmane de l'Ouest pour son interdiction et sa pénalisation*, 16/09/2015, <http://lepays.bf/pratique-de-lhomosexualite-au-burkina-la-communaute-musulmane-de-louest-pour-son-interdiction-et-sa-penalisation/> [consulté le 25/04/2018]

Le Quotidien, *Droits des homosexuels au Burkina Faso : La justice et le CNT réticents*, 09/06/2015, <http://news.aouaqa.com/h/68660.html> [consulté le 25/04/2018]

Les Echos du Faso, *Bobo-Dioulasso : des jeunes s'opposent à l'audition d'un des leurs par la Gendarmerie parce qu'il aurait saccagé le matériel d'homosexuels*, 05/01/2017, <http://lesechosdufaso.net/bobo-dioulasso-des-jeunes-sopposent-a-laudition-dun-des-leurs-par-la-gendarmerie/> [consulté le 30/04/2018]

Les Echos du Faso, *Bobo-Dioulasso : des musulmans pour l'interdiction de l'homosexualité*, 04/03/2015, <http://lesechosdufaso.net/bobo-dioulasso-musulmans-linterdiction-lhomosexualite/> [consulté le 15/05/2018]

Les Echos du Faso, *Bobo-Dioulasso : les musulmans pour la répression légale de l'homosexualité*, 13/09/2015, <http://lesechosdufaso.net/bobo-dioulasso-les-musulmans-pour-la-repression-legale-de-lhomosexualite/> [consulté le 15/05/2018]

Les Echos du Faso, *Compte-rendu du Conseil des ministres du 14 mars 2018 : adoption d'un projet de loi portant Code pénal*, 15/03/2018, <http://lesechosdufaso.net/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-14-mars-2018-adoption-dun-projet-de-loi-portant-code-penal/> [consulté le 14/05/2018]

Les Echos du Faso, *Lutte contre le VIH/SIDA au Burkina: des victoires à célébrer dans la vigilance*, 14/07/2017, <http://lesechosdufaso.net/lutte-contre-le-vihsida-au-burkina-des-victoires-a-celebrer-dans-la-vigilance/> [consulté le 22/05/2018]

Les Echos du Faso, *Secteur 8 de Bobo-Dioulasso: manifestation de jeunes contre des personnes soupçonnées d'homosexualité*, 30/05/2015, <http://lesechosdufaso.net/secteur-8-de-bobo-dioulasso-manifestation-de-jeunes-contre-des-personnes-soupconnees-dhomosexualite/> [consulté le 15/05/2018]

Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec. Guide d'information*, 4<sup>ème</sup> éd., 2017, [http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GUI\\_InfoHomosexualiteTranssexualite\\_FIN.pdf](http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GUI_InfoHomosexualiteTranssexualite_FIN.pdf) [consulté le 15/05/2018]

Ministère canadien de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec. Guide d'information*, 3<sup>ème</sup> éd., 2014, [http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiY9finsZv\\_bAhVCLVAKHX-WDhEQFgqxMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.familleslgbt.org%2Fdocuments%2Fpdf%2FMIDI\\_RealitesJuridiques.pdf&usq=AOvVaw2gN9bfD4OI0izDRwVsA\\_Eh](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiY9finsZv_bAhVCLVAKHX-WDhEQFgqxMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.familleslgbt.org%2Fdocuments%2Fpdf%2FMIDI_RealitesJuridiques.pdf&usq=AOvVaw2gN9bfD4OI0izDRwVsA_Eh) [consulté le 15/05/2018]

Overseas Security Advisory Council (OSAC), *Burkina Faso 2017 Crime & Safety Report*, 15/05/2017, <https://www.osac.gov/pages/ContentReportDetails.aspx?cid=21842> [consulté le 15/05/2018]

Plateforme Elsa, ALAVI, s.d., <http://www.plateforme-elsa.org/structure/alavi/> [consulté le 15/05/2018]

Plateforme Elsa, *Association African Solidarité (AAS)*, s.d., <http://plateforme-elsa.org/structure/aas/> [consulté le 15/05/2018]

Qayn [page Facebook], s.d., [https://www.facebook.com/pq/QAYNetwork/about/?tab=page\\_info](https://www.facebook.com/pq/QAYNetwork/about/?tab=page_info) [consulté le 25/04/2018]

Qayn, *Il ne faut pas réveiller le lion qui dort*, 07/2015, [https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/09/QAYN-CartographieJuridique\\_LGBTQ-2015.pdf](https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2015/09/QAYN-CartographieJuridique_LGBTQ-2015.pdf) [consulté le 25/04/2018]

Qayn, *Qui sommes-nous?*, s.d., <http://qayn.org/qui-sommes-nous/> [consulté le 25/04/2018]

Qayn, *Rapport : Homosexualité, qu'en penses-tu? Un sondage d'opinion en milieu universitaire de Ouagadougou, Burkina Faso*, 05/05/2013, <https://www.facebook.com/notes/qayn-center-the-queer-african-youth-networking-center/rapport-homosexualit%C3%A9-quen-penses-tu-un-sondage-dopinion-on-milieu-universitaire/591636250847603> [consulté le 25/04/2018]

Qayn, *Seules contre tous : les difficultés vécues par les femmes qui ont des rapports sexuels avec des femmes au Burkina Faso, au Ghana et au Nigéria*, 07/2012, <https://static1.squarespace.com/static/54191049e4b0677471aa06c9/t/559abc7ce4b0af241edba795/1436204156266/Seules-contre-tous.pdf> [consulté le 25/04/2018]

- Radio France International (RFI) Afrique, *Attaques à Ouagadougou : comment en est-on arrivé là?*, 02/03/2018, <http://www.rfi.fr/afrique/20180302-burkina-faso-terrorisme-attaques-ouagadougou-comment-est-on-arrive> [consulté le 15/05/2018]
- Radio Omega, *Saccage de Djandjoba d'homosexuels à Bobo: des jeunes envahissent la gendarmerie pour libérer les leurs*, 04/01/2017, <http://netafrique.net/saccage-de-djandjoba-dhomosexuels-a-bobo-des-jeunes-envahissent-la-gendarmerie-pour-liberer-les-leurs/> [consulté le 30/04/2018]
- Refworld, *Loi No. 043/96/ADP du 13 novembre 1996 portant code pénal*, 13/12/1996, <http://www.refworld.org/docid/3ae6b5cc0.html> [consulté le 15/05/2018]
- Responsabilité Espoir Vie Solidarité+ (REVS+), *Présentation*, s.d., <http://www.revs.bf/Presentation.htm> [consulté le 15/05/2018]
- Rodenbough P., *On Being LGBT in West Africa*, 07/2014, <http://blogs.cuit.columbia.edu/rightsviews/files/2015/03/Being-LGBT-in-West-Africa-Project.pdf> [consulté le 15/05/2018]
- Sciences-campus info, *Relecture du Code pénal du Burkina Faso*, 15/03/2017, <http://www.sciences-campus.info/2017/03/15/relecture-du-code-penal-du-burkina-faso-un-conseil-de-cabinet-elargi-pour-finaliser-lavant-projet-de-loi-portant-code-electoral/> [consulté le 15/05/2018]
- Seronet, *Fin du VIH : les droits humains, une des clefs de la réussite*, 16/03/2017, <http://www.seronet.info/article/fin-du-vih-les-droits-humains-une-des-clefs-de-la-reussite-78021> [consulté le 15/05/2018]
- Sida, *The Rights of LGBT persons in Burkina Faso*, 09/2012, <https://www.sida.se/globalassets/sida/eng/partners/human-rights-based-approach/lgbt/rights-of-lgbt-persons-burkinafaso.pdf> [consulté le 15/05/2018]
- Sidwaya, *Bénédiction des couples homosexuels : la FEME s'en démarque*, 25/05/2015, <http://www.sidwaya.bf/m-6174-benediction-des-couples-homosexuels-la-feme-s-en-demarque.html> [consulté le 15/05/2018]
- Sidwaya, *Homosexualité : dans la clandestinité avec les bannis du sexe*, 28/12/2015, <http://www.sidwaya.bf/m-9419-homosexualite-dans-la-clandestinite-avec-les-bannis-du-sexe.html> [consulté le 15/05/2018]
- Sidwaya, *Homosexualité : le niet des musulmans de Bobo-Dioulasso*, 10/03/2015, <http://news.aouaga.com/h/46921.html> [consulté le 15/05/2018]
- The Global Forum on MSM & HIV (MSMGF) [site web], s.d., <http://www.msmgf.org/> [consulté le 15/05/2018]
- The Global Forum on MSM & HIV (MSMGF), *Speaking Out Initiative. Evaluation rapide de la situation des HSH face au VIH/sida dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest. Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo. Synthèse*, 2015, [http://www.msmgf.org/files/msmgf/documents/Speaking\\_Out/Toolkit/West\\_Africa\\_Speaking\\_Out\\_Needs\\_Assessment2015\\_French.pdf](http://www.msmgf.org/files/msmgf/documents/Speaking_Out/Toolkit/West_Africa_Speaking_Out_Needs_Assessment2015_French.pdf) [consulté le 15/05/2018]
- United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Glossary of Key Sexual Orientation and Gender Identity-Related Terms*, 22/09/2010, <http://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 15/05/2018]
- United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2017, Burkina Faso*, 20/04/2018, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2017&dlid=276973> [consulté le 15/05/2018]
- USAID, FHI 360, *Pacte-VIH, Alliance avec la police en vue de l'amélioration de la sécurité des populations clés au Togo et au Burkina Faso*, 2017, <https://www.fhi360.org/sites/default/files/media/documents/resource-pacte-vih-interventions-police-french.pdf> [consulté le 30/04/2018]
- Vih.org, *Burkina Faso - HSH en Afrique : Un atelier pour sensibiliser*, 05/04/2011, <http://vih.org/20110405/hsh-en-afrique-atelier-sensibiliser/57600> [consulté le 15/05/2018]
- WakatSera, *Burkina: deux « victimes » de viol d'un « homosexuel » témoignent*, 23/04/2018, <https://www.wakatsera.com/burkina-deux-victimes-de-viol-dun-homosexuel-temoignent/> [consulté le 23/05/2018]

Yagg, *L'Onu reconnaît les droits des LGBT parmi les droits humains*, 27/09/2014, <http://yagg.com/2014/09/27/lonu-reconnait-la-protection-des-lgbt-parmi-les-droits-humains/> [consulté le 16/05/2018]